

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



-----  
MAIRIE DE KERNOUËS

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 septembre 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** :

En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15 - Pouvoirs : 2

**PRESENTS**: Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Didier PERROT.

**ABSENTS EXCUSES**: Sophie LE GUENN ayant donné pouvoir à ALAIN SIMON; Claudine ACQUITTER ayant donné pouvoir à Claude LE BRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Pascale AUFFRET

### **Délibération D22\_36 - Modification de demande de subvention au Conseil Départemental - Volet 1-Pacte Finistère à hauteur de 60 000 €**

Le maire rappelle :

Trois délibérations cadrent déjà ce projet de rénovation du bar Le Tennessy :

-N° 46/2021 en date du 16 décembre 2021 : approbation du projet et du premier plan prévisionnel de financement en fonction des éléments en possession à ce stade. Ce premier plan était également nécessaire afin de solliciter dans les temps la demande de subvention DETR. La DETR allouée est de 90 000 €.

- N° 22\_19 en date du 25 mars 2022 : plan de financement ajusté et demande de subvention DSIL et Région Bretagne.

-N° 22\_31 en date du 30 juin 2022 : plan de financement ajusté et demande de subvention Région Bretagne et CD29 consolidée.

Le montant de la subvention demandée à la Région Bretagne tient compte d'un taux de subvention à 25%. Or, c'est un taux de 20% maximum qui est désormais potentiellement accordé, ce qui correspond à 120 000 € maximum et non 140 000 €.

Par conséquent, il est proposé de solliciter 20 000 € de plus au Conseil départemental, dans le cadre du volet 1 du Pacte Départemental.

Le nouveau plan de financement exprimé en euros HT serait donc le suivant (modifications indiquées en rouge dans le texte):

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



-----  
**MAIRIE DE KERNOUËS**

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 septembre 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** :

En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15 - Pouvoirs : 2

**PRESENTS**: Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Didier PERROT.

**ABSENTS EXCUSES**: Sophie LE GUENN ayant donné pouvoir à ALAIN SIMON; Claudine ACQUITTER ayant donné pouvoir à Claude LE BRETON.

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Pascale AUFFRET

### **Délibération D22\_36 - Modification de demande de subvention au Conseil Départemental - Volet 1-Pacte Finistère à hauteur de 60 000 €**

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant	Financier	Montant attendu	Montant attribué
Etudes	73 800	Etat - DETR 2022(364 000 éligibles)	90 000	90 000
Travaux - marché signé par la commune	486 200	Etat- DSIL 2022 (560 000 éligibles) taux max: 20%	120 000	En attente, dossier recevable
Travaux - reste à charge pour les travaux de curage réalisés et financés par l'EPF	40 000	CD29 2022 (600 000 éligibles V2 déposé et V1) Pacte Finistère 20 000 € en complément	130 000	70 000 (V2)
				60 000 (V1)
		Conseil Régional (600 000 éligibles)	140 000	En attente, dossier recevable
		Autofinancement	120 000	
<b>Total</b>	<b>600 000</b>	<b>Total</b>	<b>600 000</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec une abstention de :**

- valider le nouveau plan de financement en vigueur du projet tel que décrit ci-dessus
- consolider la demande de subvention de 110 000 € déjà effectuée auprès du CD29 avec un montant éligible de 600 000 € total en sollicitant 60 000 € sur le volet 1 du Pacte Finistère 2030.

-l'autoriser à signer tout document afférent aux décisions listées ci-dessus 2/2